



Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 02/18/2010

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit INTERIOR WOOD ONE HOUR CLEAR VARNISH
Code du produit K42100
Product Class PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT
Couleur clair

Fabricant Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél.: 201-573-9600
www.benjaminmoore.com

Numéro d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Petroleum ether	8032-32-4	15 - 40%
Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	7 - 13 %
Stoddard solvent	8052-41-3	3 - 7%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.1 - 1.0%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Danger

Inflammable. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Aspect liquide

Odeur solvant

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Yeux

Provoque une irritation des yeux.

Peau

Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites..

Inhalation

En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central . Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort. L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies gastrointestinales, ainsi que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Effets chroniques Éviter les expositions répétées.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Symptômes principaux L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges fatigue, nausées et vomissements.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 EPI : -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMISMD est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMISMD sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, Benjamin Moore & Co. a choisi de les indiquer. Le classement HMISMD doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMISMD mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMISMD est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMISMD peut être acheté uniquement en communiquant avec J.J. Keller 800-327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Un examen médical immédiat n'est pas requis. Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.			
Produit extincteur inapproprié	Ne pas employer un jet d'eau solide comme il peut disperser et répandre le feu.			
Équipement de protection individuelle pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.			
Produits de combustion dangereux	En cas d'incendie, la fumée peut contenir du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.			
Risques spécifiques à la substance chimique	Inflammable. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.			
Sensibilité à l'impact mécanique	non			
Sensibilité à la décharge statique	oui			
Données sur l'inflammabilité				
Point d'éclair (°F)	73			
Point d'éclair (°C)	23			
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC			
Limites d'inflammation dans l'air				
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible			
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible			
NFPA	Santé : 2	Inflammabilité : 3	Instabilité : 0	Spécial : Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
 1=Faible
 2=Modéré
 3=Élevé
 4=Sévère

Le classement assigné par Benjamin Moore & Co. est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.. Enlever toute source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Attention au retour de flamme.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte.

Autres informations Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser le produit seulement dans un système fermé.

Stockage Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de la chaleur. Protéger de la lumière. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Limites d'exposition****Composants dangereux**

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Pétroleum ether	N/E	1398 mg/m ³ - TWA 300 ppm - TWA	350 mg/m ³ - TWA	1350 mg/m ³ - TWAEV	1370 mg/m ³ - TWAEV 300 ppm - TWAEV

Distillates, petroleum, hydrotreated light	N/E	N/E	200 mg/m ³ - TWA Skin absorption can contribute to overall exposure.	N/E	N/E
Stoddard solvent	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA 572 mg/m ³ - TWA	290 mg/m ³ - TWA 580 mg/m ³ - STEL	525 mg/m ³ - TWAEV	525 mg/m ³ - TWAEV 100 ppm - TWAEV
1,2,4-Trimethylbenzene	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage lunettes de sécurité à protection intégrale. écran facial.

Protection de la peau vêtements de protection à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. bottes antistatiques.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur à air comprimé.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Aspect	liquide
Odeur	solvant
Densité (lbs/gal)	7.05
Masse volumique	0.85
pH	Non disponible
Viscosité (centistokes)	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
% solides en masse	32
% solides en volume	25
% volatiles en masse	68
% volatiles en volume	75
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	Not applicable
Point d'ébullition (°F)	240
Point d'ébullition (°C)	116
Point de congélation (°F)	Non disponible
Point de congélation (°C)	Non disponible
Point d'éclair (°F)	73
Point d'éclair (°C)	23
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Limite inférieure d'explosion: Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Chauffé en présence d'air.
Matériaux incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Composants

Petroleum ether

LC50 Inhalation (Vapeur) : 3400ppm (Rat, 4 hr.)

Distillates, petroleum, hydrotreated light

LD50 oral : >5,000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >3,000 mg/kg (Lapin)

Stoddard solvent

LD50 oral : >5,000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >3160 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : >6.1 mg/L (Rat)

1,2,4-Trimethylbenzene

LD50 oral : 5000 mg/kg (Rat)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 18000 mg/m³ (Rat, 4 hr.)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition	Paint
Classe de danger	3
No ONU	UN1263
Groupe d'emballage	III

ICAO / IATA

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

IMDG / IMO

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unis Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.1 - 1.0%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Pétroleum ether	8032-32-4	15 - 40%
Distillates, pétroleum, hydrotreated light	64742-47-8	7 - 13 %
Stoddard solvent	8052-41-3	3 - 7%
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.1 - 1.0%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

B2 Liquide inflammable
 D2B Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Co.
360 Route 206 - P.O. Box 4000
Flanders, NJ 07836
866-690-1961

Date de révision: 02/18/2010
Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

K42100

Fin de la fiche signalétique